



Quand un vol est punissable d'une peine d'emprisonnement ?

Par **kypo92**, le **09/01/2008** à **12:41**

Bonjour,

L' article 73 du CPP indique que toutes personnes peut en cas de flagrant delits de retenir l'acteur et appeler immediatement un OPJ si le delit est punissable d'une peine d'emprisonnement.

Le delit le plus courant est celui du vol, quand celui-ci est punissable d'une peine d'emprisonnement ? Age ? Quel type de vol ? Montant du prejudice ? etc etc ...

Merc d'avance .

Par **Jurigaby**, le **09/01/2008** à **15:31**

Bonjour.

Le vol est toujours pûnissable d'emprisonnement quel que soit l'age, le préjudice ou le type de vol.